

ailleurs, qu'il est humain de se renvoyer la balle. Quand on demande à quelqu'un qui est serré de près: "Pourquoi n'allez-vous pas nous accorder du secours?" Ce quelqu'un, s'il s'agit du conseil municipal, peut bien dire: "Ah! la province ne va pas nous aider", et la province: "Eh bien, le gouvernement fédéral ne va pas nous aider". Nous pensons que si nous avons de bonnes raisons de croire qu'on ne devrait pas leur aider, nous ne leur accorderons aucun secours, et je crois que la province tiendrait le même langage. Mais la municipalité, avec l'aide de la province et du gouvernement fédéral, les secourra aussi longtemps qu'elle croirait qu'ils en ont besoin. Le bill vise à rendre les secours possibles. Mes honorables amis conviendront sans doute que, durant les dix années de crise, la grande

majorité des gens, sans distinction de parti, de gouvernement ni de municipalité, ont fait leur possible pour venir en aide à ceux qui avaient besoin d'assistance.

S'il n'y a eu qu'un seul procès du genre de celui qu'a signalé l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), ce n'est pas trop mal. Considérant que trois à quatre cents municipalités sont en mauvaise posture et qu'il n'en est résulté qu'un seul procès, la situation ne peut pas être bien mauvaise. J'espère qu'il ne s'est pas produit d'autres cas de ce genre et que la situation est meilleure que cette unique cause-là pourrait l'indiquer.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Sur la motion du très honorable M. Lapointe la séance est levée à six heures du soir.